

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

**Entreprise « Olivier JARROUSE Menuiserie »
Stationnement d'une nacelle « 11 Tour de Ville »**

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de M. Olivier JARROUSE, menuisier - qui souhaite, dans le cadre de travaux de réparations sur l'immeuble G 955 « 11, tour de Ville », stationner une nacelle sur l'espace public situé au droit de cet immeuble le samedi 13 avril de 8h00 à 18h00.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public pendant la durée des travaux,

- A R R Ê T E -

- Article 1^{er} - **OBJET** :
Une autorisation est délivrée à l'entreprise de menuiserie Olivier JARROUSE pour stationner une nacelle sur l'espace public situé au droit de l'immeuble G 955 « 11, Tour de Ville ».
- Article 2 - **DURÉE** :
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable **pour la journée du samedi 13 avril 2024, de 8h00 à 18h00.**
- Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES** :
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.
- Article 4 - **EXECUTION** :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 11 avril 2024.

A blue circular official stamp of the Municipality of Marcillac-Vallon, Aveyron, is placed over a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MARCILLAC-VALLON' and '(Aveyron)'. The signature is written over a horizontal line.

Jean-Philippe PÉRIÉ,
Maire de Marcillac-Vallon